CONSEIL DE VILLE

Séance du 19 mai 2022, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville
(Hôtel de ville, 2e étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 16 du jeudi 5 mai 2022, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Des chiffres qui n'inquiètent personne ? » (nº 1194) (PS-Les Verts).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Collaboration entre différents acteurs » (nº 1197) (PDC-JDC).
7. Traitement de la motion intitulée « Des plans de la ville actualisés » (nº 1195) (PS-Les Verts).
8. Traitement du postulat intitulé « Réflexion sur les sources d'alimentation énergétique des food trucks et des manifestations » (nº 1196) (PLR).
9. Traitement de la motion intitulée « Pour avancer les investissements de la Perche II » (nº 1201) (PLR).
10. Accepter un crédit de CHF 350'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'équipements relatifs au développement d'activités de sport et loisirs au Banné.
11. Divers.

M. Alain Theilkaes, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :
Mme Fabienne Wahl - remplacée par M. Dominique Meyer.
M. Jean Farine - remplacé par M. Patrick Salomon.

Est excusé pour le PLR :
M. Julien Cattin - remplacé par M. Daniel Guinans.

Sont excusés pour le PS-Les Verts
Mme Magali Gast Boillat - remplacée par M. Luka Maurer.
M. Jean-Pierre Cafiso - remplacé par Mme Vitoria Gigon.
Mme Céline Bédat Heusler - remplacée par M. Yves Voisard.

Est excusé pour le PCSI :
M. Guillaume Cadario - remplacé par M. Joào Francisco Mawete.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Mathilde Crevoisier Crelier, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier.
MM. Althaus Cyrille, Pierre Barthe, Jean-Pierre Bendit, Xavier Brunner, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Daniel Guinans, Claude Gerber, Claude Gury, Matthieu Hays, Cyrille Joray, Baptiste Laville, Luka Maurer, Joào Francisco Mawete, Dominique Meyer, Julien Parietti, Johan Perrin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Yves Quiquerez, Patrick Salomon, Gabriel Schenk, Thomas Schaffter, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la deuxième séance de l'année 2022. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : MM. Cyrille Joray et Gilles Coullery.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président indique que le Bureau du Conseil de ville a déclaré irrecevable la motion du PCSI intitulée « Soutien au Rock'Air Sauvage » car le montant indiqué dans le texte est de la compétence exclusive du Conseil municipal comme le prévoit l'article 34 du Règlement du Conseil de ville. Le dépositaire a été averti dans ce sens.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Gabriel Voirol indique que le bâtiment sis à la rue Pierre-Péquignat 22 sera remis en vente étant donné que la vente prévue suite à l'acceptation de ce dossier par le Conseil de ville n'a pas pu se concrétiser. M. le Maire ajoute que le Conseil municipal a réagi à une motion déposée au sein du Parlement cantonal. L'exécutif communal a envoyé un courrier, à la fois, aux parlementaires, au Gouvernement jurassien et à la ville de Moutier pour indiquer son inquiétude par rapport au texte déposé demandant le transfert du Tribunal cantonal de Porrentruy à Moutier. Il est évident qu'une telle initiative présente des risques de revoir se déployer le régionalisme. Ce n'est pas le bon moment et c'est inopportun, surtout que le Gouvernement essaye de trouver un équilibre dans la répartition des différents services cantonaux et communaux. Il appartiendra cependant aux parlementaires de statuer sur cette requête, en rappelant toutefois que le siège du Tribunal cantonal est à Porrentruy selon la constitution cantonale. S'agissant du processus de fusion avec Fontenais, M. le Maire signale qu'un questionnaire a été mis en ligne aujourd'hui. Des informations sont sur le site de la Commune de Porrentruy et sur celui de Fontenais, ainsi que sur les réseaux sociaux. Une deuxième opération va être faite la

semaine prochaine. Des panneaux vont être installés pour inviter les gens à participer à cette enquête. M. le Maire invite toutes et tous à y participer en y accédant par le site internet de Porrentruy ou par le site fontenais-porrentruy.ch qui est le site dédié à ce processus.

M. Eric Pineau, rebondissant sur l'intervention du Président du Conseil de ville concernant la motion PCSI demandant un soutien au Rock'Air Sauvage, indique que le Conseil municipal, dans sa séance de lundi, a validé une subvention à hauteur de CHF 8'000.- pour cette manifestation. Effectivement, c'est moins que ce qui était demandé dans la motion mais c'est plus du double de ce qui est prévu pour ce genre manifestation. Dans tous les cas, le Conseil municipal tient à saluer l'initiative de ces personnes pour la réorganisation de ce Rock'Air Sauvage. Bien évidemment, il soutiendra aussi cette manifestation pour la logistique et non seulement pour le financement.

Concernant le postulat intitulé « Pour un trottoir sur la totalité des Grandes-Vies », déposé par le groupe PS-Les Verts et accepté le 27 septembre 2018, Mme Chantal Gerber signale qu'une étude sur l'aménagement d'un trottoir dans le secteur de la zone industrielle et tertiaire des Grandes-Vies a été présentée au Conseil municipal. Cette étude est prête mais le Conseil municipal a décidé d'attendre les travaux d'aménagement du chauffage à distance par le Thermoréseau dans ce secteur pour réaliser ce trottoir. Aussi, le Conseil municipal propose au législatif de classer ce postulat.

3. Procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève qu'un point 6 s'est glissé à côté du nom de la personne qui a été naturalisée ce qui créé un décalage entre les points de l'ordre du jour et les points du procès-verbal. M. le Président indique que la rectification sera faite.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

M. Pierre-Oliver Cattin relève que plusieurs citoyens de Porrentruy et visiteurs touristiques ont eu la surprise, certains samedis matins et samedis après-midis, de découvrir des distributeurs d'argent Postomat de la vieille ville et de la gare vides et non fonctionnels. Ceci n'est pas très agréable en ces temps de foire, marché, magasinage et visites touristiques estivales où beaucoup de personnes peuvent avoir besoin d'argent liquide. Il demande donc si le Conseil municipal peut intervenir auprès des responsables de l'office des postes afin qu'une attention particulière soit apportée à ce problème et que les distributeurs soient fonctionnels durant l'entier du week-end ?

M. le Maire Gabriel Voirol n'était pas au courant de cette situation. Même s'il y a d'autres moyens de paiements, ces postomats et les bancomats sont particulièrement appréciés. Il signale que l'exécutif va intervenir auprès des propriétaires et des instances compétentes pour réparer ces installations en cas de panne ou de défaillance technique ou s'assurer qu'il y ait toujours du liquide à l'intérieur pour permette à tous ces touristes de prendre du plaisir à Porrentruy et qu'ils puissent satisfaire leurs besoins et surtout ceux des commerçants de la ville.

M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

M. Claude Gerber relève que le journal officiel du 12 mai dernier et le Quotidien jurassien de ce jour informaient de l'assainissement du pont St-Germain pour une durée d'une année, d'août 2022 à fin juin 2023. Jusque-là, aucun problème. Vu le souci des riverains de la rue de Lorette, qui servira en cas de desserte et de dégorgement pendant les heures de pointes sur le tronçon de déviation à la route de Courgenay, M. Gerber demande au Conseil municipal ce qu'il a prévu de mettre en œuvre pour éviter des problèmes à la rue citée ci-dessus et pendant les fortes influences routières aux heures de pointe en ville de Porrentruy.

Mme Chantal Gerber confirme que les citoyens se dirigent vers une période 2022-2023 difficile, avec beaucoup de travaux. Il y aura conjointement des travaux à la rue Pierre-Péquignat, dès cet automne, des travaux sur le pont St-Germain, à partir de la mi-août, et, en 2023, des travaux pour le réaménagement de la place de Bennelats. Toutes ces interventions suscitent beaucoup d'interrogations. La sécurité s'est préoccupée de cela et le Conseil municipal va s'efforcer à tout mettre en oeuvre pour que la circulation se fasse de la meilleure des façons possibles. Il faut savoir que ces tronçons sont très utilisés. Pas moins de 9'000 véhicules passent tous les jours à la route d'Alle et à peu près 10'000 passent par la route de Courgenay. Ca sera donc un véritable casse-tête. Mme Gerber indique qu'il est prévu de mettre sur pied une conférence de presse dès août pour rappeler à la population qu'il va falloir être patient. Dans la mesure du possible, il faudra éviter ces axes et prendre l'autoroute

pour la sortie ouest de la ville de Porrentruy. En tous cas, des informations suivront. Le service des infrastructures a publié, il y a environ un mois, une information à ce sujet.

M. Claude Gerber se déclare satisfait.

Mme Aline Nicoulin demande si le Conseil municipal peut indiquer combien de personnes ukrainiennes sont hébergées à Porrentruy et le nombre qu'elles représentent en termes de nombre de familles accueillies et de familles accueillantes ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond qu'il ne connaît pas les chiffres détaillés. Il rappelle que la Municipalité a mis des locaux à disposition pour faciliter l'accueil de ces personnes. Cependant, à ce jour il ne peut pas donner des chiffres concrets sur les demandes spécifiques, par contre, il va les transmettre à Mme Nicoulin afin qu'elle ait toutes les données qui lui permettront de prendre connaissance des éléments constituant ses différentes questions.

M. Julien Loichat signale que deux centres collectifs étaient en activité, au 16 mai, à Porrentruy et à Lajoux pour un total de 74 places. Dès le mois de juin, il y aura 4 centres qui seront potentiellement utilisables pour un total de 233 personnes à travers le Jura. Il peut donc imaginer que la Commune de Porrentruy accueille environ la moitié de ces personnes. Il rappelle qu'un étage de l'école St-Paul accueille aussi des réfugiés ukrainiens. Il ne peut pas donner plus de détails. Normalement, il devrait y a voir une conférence de presse du Gouvernement jurassien et de la cellule « Ukraine » demain ou en début de semaine prochaine qui précisera tous ces éléments.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite.

M. Matthieu Hays indique que, depuis quelques semaines, la population bruntrutaine et jurassienne peut à nouveau retourner sans masque ni restriction aux spectacles organisés à l'Inter. Un soulagement et un bonheur attendu depuis longtemps. Malheureusement, ce bonheur et cette longue attente sont ternis par un accueil et une gestion du restaurant, dixit les habitués de ces évènements culturels, calamiteuse, catastrophique, non professionnelle et inimaginable pour un lieu si beau et chargé d'histoire, soit des attentes interminables pour commander, un choix de boisson pauvre, servi dans des verres inadaptés, un ticket incompréhensible et une attente à nouveau interminable pour pouvoir payer. De nombreuses personnes n'essaient même plus de rester après un spectacle et préfèrent rentrer directement chez elles ou aller dans un autre café de la place. L'image de la Commune, propriétaire de ce magnifique écrin, en est profondément ternie. M. Hays demande donc quel bilan tire le Conseil municipal des premiers mois de reprise de la nouvelle gérance de l'Inter et s'il compte faire quelque chose pour remédier à l'insatisfaction croissante de la clientèle des spectacles proposés dans la salle de l'Inter ?

Pour M. Eric Pineau, les propos de M. Hays lui appartiennent. Il confirme qu'il y a eu certains problèmes au niveau de la cuisine puisque le cuisinier est parti, ce qui a engendré une fermeture d'environ 6 semaines. Il rappelle que le rôle de la Municipalité de Porrentruy à l'Inter est d'avoir un bail avec le restaurateur de l'inter, c'est-à-dire la société Septime SA. Au niveau des spectacles, la Commune a conclu un contrat de prestations avec le CCDP, lequel a un partenariat avec le restaurateur. Dans son contrat de bail, la Commune impose au restaurateur une présence lors des spectacles. M. Pineau signale également que des séances régulières entre la Municipalité et la société Septime SA sont organisées pour discuter de ces problèmes de gestion. Cependant, M. Pineau rappelle qu'il s'agit d'une entreprise privée à qui la Commune loue un bien. Il ne partage pas tous les avis qui ont été dits et ajoute que, dernièrement, la Commune a rencontré la société Septime SA pour essayer de trouver des solutions afin de développer des petits évènements qui devraient permettre d'attirer du monde. Mais, effectivement, les gens ni vont plus ou moins et c'est regrettable. Mais la Municipalité ne doit pas gérer les restaurants, elle doit gérer le lieu de l'Inter avec les spectacles qui y sont organisés.

M. Matthieu Hays se déclare non satisfait.

Au sujet de l'Inter, M. Claude Gerber indique qu'une rumeur circule signalant que cet établissement va fermer. Maintenant, il apprend qu'il sera fermé pour 6 semaines. Il rappelle qu'il existe déjà un problème à Porrentruy au niveau de la restauration pour l'accueil des gens, notamment pendant le week-end. M. Gerber trouve l'annonce de la fermeture de cet établissement inadmissible. Pour lui, il y a une problématique d'embauche du personnel et un souci au niveau des sommeliers. Il demande donc au Conseil municipal de tout entreprendre pour favoriser ce lieu afin qu'il soit ouvert pendant ces six semaines.

M. Eric Pineau répond que ce restaurant avait fermé pendant six semaines car le cuisinier était parti. Aujourd'hui, cet établissement a retrouvé un cuisinier. L'inter est ouvert et il ne sera pas refermé. Il est ouvert du mardi au samedi, midi et soir. Finalement, il faut peut-être que M. Gerber aille constater par lui-même que ces rumeurs sont fausses.

M. Claude Gerber ses déclare non satisfait.

Avant de passer au point 5, M. le Président donne lecture de la résolution « Déplacement du Tribunal cantonal de Porrentruy à Moutier : une solution qui fragiliserait l'équilibre institutionnel régional ». Celle-ci sera traitée dans les divers.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Des chiffres qui n'inquiètent personne ? » (nº 1194) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Baptiste Laville se déclare non satisfait. Il a déposé une interpellation ce soir car les réponses du Conseil municipal interpellent le groupe PS-Les Verts et il souhaite pouvoir ouvrir le débat d'une manière un peu plus prolongée au sein du Conseil de ville. Il a l'impression que le Conseil municipal prend des anciennes méthodes pour lutter contre cette érosion démographique qui est un réel problème pour la ville de Porrentruy.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Collaboration entre différents acteurs » (nº 1197) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

7. Traitement de la motion intitulée « Des plans de la ville actualisés » (nº 1195) (PS-Les Verts).

M. Matthieu Hays remercie le Conseil municipal pour sa réponse détaillée et pertinente quant à la motion déposée. Le processus de travail lui paraît pertinent. Il se réjouit de voir ce travail aboutir et a une pensée pour Tayfun qui serait fier d'un résultat concret. Par contre, il n'a pas compris le préavis de l'exécutif qui propose de refuser cette motion, soit refuser de changer les plans de la ville. Pour lui, les scénarii possibles sont les suivants :

1- Suivre le Conseil municipal et refuser la motion, donc refuser le changement des plans qui sont déjà en production. La finalité de tout ce projet irait à l'encontre de l'avis du législatif.
2- Aller à l'encontre de l'avis du Conseil municipal et accepter cette motion et alors permettre l'implantation de ces nouveaux plans.

Afin d'éviter une décision kafkaïenne, ubuesque ou absurde et mettre les services de la Commune dans la difficulté, M. Hays décide de retirer cette motion. Le but de cette motion était d'améliorer l'image de la ville, la moderniser, continuer le développement de son attrait touristique, satisfaire les habitants de la ville et ses visiteurs. Une réalisation avant l'été lui parait adaptée mais il restera vigilant au respect de ce délai.

8. Traitement du postulat intitulé « Réflexion sur les sources d'alimentation énergétique des food trucks et des manifestations » (nº 1196) (PLR).

M. Pierre Barthe relève que les restaurants ambulants font indéniablement partie de la vie des citoyens de Porrentruy. Ils répondent clairement à un besoin, que ce soit au quotidien ou lors de manifestations. Toutefois, par manque de moyen de raccordement disponible, il arrive parfois que ceux-ci soient contraints d'utiliser leur génératrice qui sont souvent bruyante et gourmande en énergie. Comme il a été mentionné lors du dépôt du postulat ainsi que dans la réponse du Conseil municipal, certains emplacements sont d'ores et déjà équipés de bornes sur lesquelles les food trucks peuvent se raccorder. En outre, comme le Conseil municipal l'indique, les projets futurs prendront systématiquement compte de ces différents aspects de raccordement. Finalement, la problématique ne concerne que certains sites qui doivent, pour certains d'entre eux, encore être étudiés. A première vue, l'étendue des travaux ne semble pas être conséquente et le coût de ceux-ci devraient être marginal. C'est pourquoi, pour le groupe PLR, M. Barthe encourage le législatif à soutenir ce postulat dans le but de répondre à une demande croissante de ce type de véhicules, de diminuer les nuisances sonores ainsi que de réduire la consommation d'énergie.

Mme Chantal Gerber constate que ces restos ambulants apportent une diversité culinaire bienvenue et leur expansion est remarquée. Bon nombre de sociétés de vente de véhicules, de sociétés de gestion d'événements et autres sites touristiques en proposent, ce qui illustre l'intérêt d'étudier ce domaine en expansion. Dans les grands centres urbains, comme Genève ou Lausanne, les emplacements, les conditions d'exploitation, l'obtention d'une autorisation de restauration sont autant de règles qui sont fixées pour leur exploitation sur le domaine public. A Genève, par exemple, le système prévoit une rotation des food trucks avec un horaire défini, pour une durée contractuelle de 4 ans suite à un appel d'offres public. Pour ce qui est de l'alimentation électrique du food truck, certains utilisent des génératrices énergivores, parfois bruyantes. Il est vrai qu'à Porrentruy, il y a une diversité d'options : le domaine public offrant ou non un possible raccordement à un compteur. Parfois, le propriétaire d'un food truck a lui-même payé un sous-compteur. A l'heure actuelle, et comme indiqué dans le

message du Conseil municipal, les projets de réaménagement des rues ou des places prennent et prendront à l'avenir l'installation de bornes électriques en considération. C'est le cas pour le réaménagement de la rue Pierre-Péquignat qui prévoit deux bornes, une de chaque côté de la rue. Le système retenu est celui d'encastrer dans le sol, soit dans une trappe, une borne électrique qui sera couverte d'un clapet lorsqu'elle n'est pas utilisée. Il en est de même pour les projets à venir à la Place des Bennelats, à l'Esplanade Jean-François Comment, à la future gare routière. A l'actuelle gare routière se trouve une arrivée électrique, celle du raccordement de l'ancienne cabine téléphonique. Il faut savoir que ces installations nécessiteront des travaux et demanderont le paiement d'une taxe de raccordement auprès de BKW. Aujourd'hui, un nouveau raccordement, s'il n'est pas sur un bâtiment, coûte environ CHF 10 000.-. Toutefois, le Conseil municipal ne retient pas ici l'idée de lier ce dossier à l'électromobilité car ce dernier présente d'autres paramètres complexes qui seront traités séparément. Pour les raisons évoquées, liées aux emplacements, aux équipements, aux autorisations à délivrer, aux forfaits à demander et autres règles liées à l'hygiène, au droit du travail, en bref l'usage du domaine public, pour l'exécutif communal, Mme Gerber propose d'accepter ce postulat.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Réflexion sur les sources d'alimentation énergétique des food trucks et des manifestations » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

9. Traitement de la motion intitulée « Pour avancer les investissements de la Perche II » (nº 1201) (PLR).

M. Philippe Piegay constate que la Municipalité de Porrentruy ne dispose plus, à ce jour, de terrains en zone de construction pour l'implantation de maisons individuelles pour les familles désirant vivre ou conserver leur domicile à Porrentruy. En effet, toutes les parcelles pour de l'habitat individuel dans le quartier de l'Oiselier sont vendues. Il est dès lors essentiel que les demandes d'autorisation et la mise en place du plan d'aménagement du quartier de la Perche II soient une priorité pour la Commune et que les investissements prévus dans les budgets 2025 et 2026 ne soient pas un frein à la viabilisation des parcelles. Le financement, dès l'aval de toutes les autorisations, doit être garanti. La Municipalité a actuellement dans sa liste d'attente de nombreuses demandes pour l'achat de terrains constructibles et il serait dommageable que les particuliers intéressés par l'implantation d'une maison familiale à Porrentruy ne trouvent pas une solution appropriée. M. Piegay est bien conscient que l'accès à des terrains en zone de construction ne solutionnera pas le fait que la vieille ville dispose de nombreux logements à louer et qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour lui redonner l'attractivité qu'elle mérite. Par contre, il est aussi impératif d'éviter un exode des familles bruntrutaines vers les communes environnantes qui disposent encore de solutions attractives. Selon les dernières statistiques cantonales, les communes de la couronne de Porrentruy disposant de terrains constructibles ont augmenté le nombre de leurs habitants alors que Porrentruy présentait une diminution. Il est donc important que la ville soit toujours un lieu de résidence attractif pour les concitoyens et montre en permanence des signes de développement et de réactivité. Pour la très grande majorité des familles, disposer de sa propre maison représente le rêve de toute une vie que l'on ne réalise qu'une seule fois. Etant donné que les coûts de viabilisation du quartier de la Perche II peuvent être amortis dans un délai très court par la vente des parcelles, l'avancement temporel du projet prévu entre 2025 et 2026 n'aura pas d'impact significatif sur les investissements envisagés de 2022 à 2024 ainsi que sur l'endettement global de la Municipalité. Au vu des différents arguments précités, pour le groupe PLR, M. Piegay prie le législatif de bien vouloir accepter la motion présentée.

M. Manuel Godinat indique que la réponse du Conseil municipal traite ce dossier sur l'aspect financier. C'est finalement la procédure qui est en cours qui va dicter le rythme. Le plan spécial est en cours de traitement. Des oppositions, pour lesquelles la Municipalité n'a pas d'influence directe, sont en phase de discussions. Ceci étant dit, le Conseil municipal, en débattant de ce texte, est convaincu de la nécessité de proposer ces nouvelles parcelles à des personnes afin qu'elles restent à Porrentruy ou qu'elles souhaitent venir s'installer à Porrentruy. Lors du dernier traitement de la liste d'attente, M. Godinat rappelle qu'il y avait une cinquantaine de familles qui souhaitaient venir s'installer à Porrentruy. Finalement une vingtaine de parcelles ont pu être mises à disposition de ces familles à l'Oiselier. Dans cette liste d'attente, des familles avaient la volonté d'attendre que la Perche soit mise à disposition. Il y a donc une réelle attente pour le lotissement de la Perche. Par rapport à la taille actuelle de Porrentruy, la Municipalité a la possibilité de continuer son développement, c'est la raison pour laquelle le Conseil municipal souhaite accélérer le rythme dans la mesure du possible et donner une impulsion forte auprès des services de la Municipalité pour aller de l'avant le plus rapidement possible dans ce dossier. M. Godinat confirme que la viabilisation aura un coût. Cependant, la vente des parcelles engendrera des rentrées financières de l'ordre de 4 millions de francs, cela figure dans la planification financière actualisée par le Conseil municipal ce début d'année. D'ailleurs, lors du traitement du budget 2022, il avait été relevé que des frais étaient prévus pour la viabilisation de ce lotissement mais que des rentrées n'étaient pas mentionnées. Cela a donc été intégré

aujourd'hui. Du point de vue de la planification financière, cela ne péjore pas les ratings utilisés pour l'évaluation de la Commune par les banques et n'impacte pas l'endettement municipal, raison pour laquelle cela doit répondre à une demande de la population. En conclusion, le Conseil municipal recommande au législatif de soutenir le texte tel qu'il a été déposé.

M. Tom Cerf rappelle que la présente motion demande de revoir la planification financière et d'accélérer les investissements du projet de nouveau quartier de la Perche. Comme expliqué dans sa réponse, le Conseil municipal souligne le fait que le planning a déjà été repris afin d'envisager l'anticipation de certaines étapes et que le processus suit son cours. M. Cerf constate que le groupe PLR est en général pour le moins frileux lorsqu'il s'agit d'investissements et, pour le groupe PS-Les Verts, M. Cerf se questionne donc sur cette notion d'urgence, « du plus rapidement possible », qui émane de la motion alors, à priori, que les instances ne sont encore convaincues de rien au niveau financier. Il apparaît aujourd'hui que le projet est entre de bonnes mains et que toute forme d'anticipation est donc possible. Finalement, pour M. Cerf, il est étonnant que le groupe PLR ait demandé la signature d'une personne porteuse de l'intervention dans ses commentaires à la révision du règlement du Conseil de ville puisque cette intervention n'est pas signée personnellement. Pour ces différentes raisons, cette motion souhaitant une accélération des démarches d'un projet dont les étapes sont respectées n'a pas lieu d'être et le groupe PS-Les Verts votera, en majorité, le refus de cette dernière.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean-Pierre Bendit a pris connaissance de cette motion avec satisfaction. En effet, lors de la discussion de détails concernant le budget le 18 novembre dernier, il s'était déjà inquiété, dans la synthèse des investissements relatifs à la planification financière, que les investissements concernant la Perche 2 aient été repoussés en 2025. M. Bendit est le premier à dire qu'il faut être prudent avec les investissements concernant le patrimoine administratif, mais il en est tout autrement avec des investissements financiers qui s'amortissent sur quelques années et qui apportent des recettes à moyen terme. Du point de vue des zones de constructions d'habitat individuel, il est évident qu'elles répondent à un besoin. Il faut ouvrir les yeux. Il est facile de constater la rapidité de construction dans le quartier de l'Oiselier et les constructions dans les villages voisins avec une croissance démographique de plus de 10% entre 2010 et 2019 à Courgenay, Alle ou Cornol. Le groupe PDC-JDC partage donc totalement les arguments du motionnaire. Dans son commentaire, le Conseil municipal reconnaît que « d'un point de vue de la planification financière ce n'est pas un problème et que le processus normal de ce projet laisse supposer une anticipation possible ». En conclusion, M. Bendit indique que le groupe PDC-JDC soutiendra à l'unanimité cette motion et encourage le législatif à en faire de même pour le bien du développement de Porrentruy.

M. Johan Perrin étant concerné par cet objet se récuse lors du vote.

M. Matthieu Hays rappelle que le 20 mai, dans cette même salle, le Conseil de ville a voté un postulat du groupe PLR. Il cite « par le présent postulat, nous avions demandé au Conseil municipal d'analyser l'état de situation du marché des logements vides à Porrentruy en fonction de leur typologie afin de pouvoir favoriser l'élaboration d'une stratégie immobilière incitant les nouveaux projets à répondre au mieux à la demande effective ». Dans le développement de tous les groupes, il avait été demandé d'aller plus loin et de tenir compte des parcelles disponibles pour construire du neuf, des parcelles constructibles non mises sur le marché, des maisons individuelles vides, qu'elles soient sur le marché de la vente ou de la location ou non, des appartements vides, etc. Le législatif n'a toujours pas de résultat de ce postulat et de cette analyse. Dès lors, M. Hays se demande comment aller déjà à une conclusion d'accélérer la construction de maisons individuelles ? Pour être cohérent, il suggère d'attendre l'analyse demandée en mai 2021.

Pour compléter le propos de M. Hays, M. Xavier Brunner signale que le groupe PLR est effectivement très sensible à tout ce qui touche à l'urbanisation mais il savait effectivement que la villa individuelle répond à un besoin. Lorsque le PLR, à l'époque, a déposé le postulat, le projet de la Perche était déjà connu. Il était déjà dans la planification financière. Dès lors, M. Brunner pense qu'il est cohérent de considérer les deux projets et d'avancer celui de la Perche. Ca répond effectivement à un besoin et ça va dans le sens du postulat qui a été accepté par le Conseil de ville.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour avancer les investissements de la Perche II » par 30 voix contre 9.

10. Accepter un crédit de CHF 350'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'équipements relatifs au développement d'activités de sport et loisirs au Banné.

ENTREE EN MATIERE

M. Philippe Eggertswyler indique que le site du Banné peut devenir un espace multi-sportif avec l'implantation de

nouvelles structures. En effet, pas moins de 4 sports pourront y voir le jour avec un bike parc, une piste de skater, un terrain synthétique pour pratiquer le football mais également des aménagements pour le rugby. Après avoir été contactée par l'ensemble des acteurs de ces différentes associations, la ville de Porrentruy se doit d'être un facilitateur pour réaliser ces différents projets, voire un partenaire pour que l'ensemble de ces infrastructures s'implantent à Porrentruy. Aujourd'hui, le crédit de CHF 350'000.- proposé demande la création d'un parking d'une centaine de places, celui-ci se fera en chaille en entrée de zone avec une arborisation selon la directive cantonale. Cette réalisation se fera par étape en fonction de l'avancement de chaque projet sachant qu'aujourd'hui la fondation Jura Bike Park ainsi que le skater hockey souhaitent commencer les travaux cette année déjà. Les viabilisations sont également prévues dans le crédit proposé, avec une arrivée des réseaux aux abords de chaque infrastructure à hauteur de CHF 135'000.-. De plus, il est impératif de faire différentes études pour les réseaux et les impacts environnementaux et d'accessibilités. L'étude d'impact environnemental a d'ailleurs déjà été réalisée avec quelques recommandations mineures, sachant que le site se prête à l'implantation de ses infrastructures. Le Conseil municipal a également mis autour de la table les différents acteurs de la cause environnementale que sont le WWF et Pro Natura. Ils ont pu s'exprimer sur le projet. Conjointement, la Commune est en discussion avec le Canton pour permettre de libérer l'accessibilité de l'ancienne route de Bressaucourt et ainsi limiter les nuisances qui pourraient y avoir lors de certaines manifestions majeures. L'exécutif va proposer différentes variantes qui apporteront des solutions aux craintes de certaines personnes. Le Conseil municipal tient également à saluer le geste du FC Porrentruy qui a cédé son droit de superficie, cela a permis de réaffecter le sol dans une procédure équitable pour les différentes implantations des futures infrastructures et également de finaliser le dossier de Jurassica. Concernant l'utilisation des cabanes forestières, le Conseil municipal a choisi de prendre contact avec la Bourgeoisie et, après discussion, un emplacement a été défini si les besoins de les déplacer se font sentir. Dès lors, ce projet aura indéniablement des retombées pour la jeunesse de Porrentruy et permettra de rendre enfin cet espace attractif. Pour être tout à fait au clair, M. Eggertswyler souhaite aussi signaler qu'un groupe de travail va être mis sur pied avec le FC Porrentruy pour la question du terrain synthétique. Il reviendra devant le Conseil de ville pour la question de l'infrastructure du Skater hockey. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal et les commissions de l'intendance et des finances demandent au législatif d'accepter le crédit de CHF 350'000.-.

Pour M. Alain Chariatte, le sport et le rire c'est bon pour la santé ! Fort de cette constatation, une majorité du groupe PDC-JDC soutiendra la demande de crédit de CHF 350'000.- pour la réalisation d'équipements relatifs au développement de la zone du Banné. Plusieurs entités actives dans le domaine du sport se sont manifestées auprès de la Municipalité de Porrentruy afin de développer leur projet dans un bref délai. Certains projets sont déjà avancés, des équipements avec une buvette et des vestiaires avec douches sont même prévus prochainement. La viabilisation et les aménagements deviennent donc indispensables. Sans desserte par les transports publics, il est nécessaire d'aménager des places de parc. Celles-ci, au nombre d'une centaine, seront réalisées par étapes en fonction de la concrétisation des projets. Pour M. Chariatte, la charge financière semble raisonnable avec un montant annuel estimé à CHF 14'800.-. Toutefois, il est à relever quelques points importants qui doivent être pris en compte dans ce projet. L'accès routier doit se faire par la jonction de la route cantonale en direction de Bressaucourt. Il faut aussi prendre en compte la réfection et l'élargissement de la route communale qui mène au site du Banné car des véhicules d'un certain volume pourraient y accéder lors des rencontres du SHCA. Les cabanes forestières, situées sur la réserve de développement, souffriront des activités parfois bruyantes. Il ne faut pas non plus oublier l'antenne réseau si proche des terrains de sport. Une attention particulière doit y être accordée pour préserver les citoyens des nuisances du bruit et de la lumière excessive. M. Chariatte regrette que les adeptes du Skate-parc désirent tout de même développer leur projet au Voyeboeuf. Malgré ces remarques, le groupe PDC-JDC invite l'ensemble du Conseil de ville à valider ce crédit.

M. Pierre-Olivier Cattin informe que le groupe PCSI soutiendra le crédit proposé à l'unanimité et avec enthousiasme. Il ne peut être que favorable à un projet qui met en avant des infrastructures à l'usage d'importantes associations sportives de la région. Le projet a le mérite de centraliser des terrains à usage multi-sportif, de proposer des synergies de lieux, de ressources énergétiques et de parcage. Il répond aux sollicitations des jeunes de la région et, après des investissements pour le tennis, la piscine et surtout la patinoire, permet d'encore diversifier l'offre sportive à Porrentruy. Ce qui se fera à Porrentruy ne se fera pas ailleurs, c'est donc le moment de soutenir ce dossier. Le groupe PCSI prend acte que c'est une première étape pour le Conseil de ville et attend rapidement le développement du projet. Le groupe PCSI accepte donc le crédit de CHF 350'000.- et se réjouit du soutien que l'ensemble des forces politiques du Conseil de ville pourra apporter à ces réalisations sportives.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier signale que le groupe PS-Les Verts a longuement discuté la demande de crédit de CHF 350'000.-. Pour elle, développer et encourager la pratique du sport est évidemment un objectif que le groupe PS-Les Verts soutient et qu'il souhaite promouvoir. Le projet Jura Bike Park, novateur et très abouti, est particulièrement intéressant et constituerait un atout pour la région. Cela étant, plusieurs aspects du dossier

soulèvent des interrogations. Selon le rapport du Conseil municipal, ce projet est favorable sous l'angle du développement durable. Le groupe PS-Les Verts ne partage pas cet avis. Développer une aire de loisirs aussi conséquente dans une zone éloignée de la ville et non accessible aux transports publics est contraire aux principes durables d'aménagement du territoire et de préservation des zones naturelles. Ce projet va occasionner un afflux de trafic motorisé dans une zone jusque-là plutôt paisible, avec son lot d'émissions polluantes et sonores. Enfin, en attendant une hypothétique ouverture de la route d'accès via l'ancienne route de Bressaucourt, le trafic motorisé transitera dans le quartier résidentiel de l'Oiselier. Du point de vue financier, le crédit soumis aujourd'hui n'est que le premier d'une série d'investissements potentiellement conséquents. Il va nécessiter des travaux d'envergure, dont l'élargissement des routes d'accès, qui vont encore grignoter sur le territoire non bâti. Enfin, le probable déplacement des cabanes du Banné depuis un site devenu trop fréquenté nécessitera lui aussi des investissements supplémentaires. C'est donc la bonne vieille tactique du salami qui est employée ici. Le groupe PS-Les Verts souhaiterait une vision et une planification financière plus précise, ce d'autant plus que le crédit demandé, certes relativement modeste, n'apparaissait pas dans la planification financière pourtant vendue comme un outil de pilotage cardinal de la planification financière d'une ville. Au vu de la taille du projet et des parties prenantes, qui ne sont pas exclusivement des clubs bruntrutains, et de l'éloignement du site, qui implique que les retombées économiques restent négligeables à l'échelle communale, le groupe PS-Les Verts estime que ce projet revêt une envergure régionale et que ses coûts et inconvénients ne devraient pas être portés par la seule ville de Porrentruy. Compte tenu des incertitudes évoquées ci-dessus et en rappelant que le groupe PS-Les Verts soutient le sport et souhaite qu'il soit développé de manière durable et raisonnée, le groupe PS-Les Verts a décidé de laisser à ses membres la liberté de vote.

M. Johan Perrin relève qu'un crédit pour la jeunesse et le sport n'est que du bonheur. Il ajoute que le groupe PLR se réjouit d'accueillir de nouvelles sociétés et les sociétés existantes au Banné. La Commune doit être proactive et lorsque des dossiers sont ficelés, elle doit jouer ce rôle de facilitateur pour amener ces projets. La Commune a une opportunité sur ce lieu qui, à l'avis du groupe PLR, est adapté aux différents sports pratiqués, assez éloigné de la ville mais disposant d'une surface suffisante pour les différents utilisateurs. Par contre, il est important de pouvoir bénéficier de la sortie de la route de Bressaucourt afin d'éviter des nuisances. Le trafic agricole ayant été autorisé à utiliser cette route, les voitures ne devraient pas poser de problème au niveau de la sécurité. Concernant l'aspect régional du projet, le groupe PLR souhaite que l'Inter soit repris au niveau régional plutôt que ces projets-là. La Commune possède les parcelles, il faut simplement les viabiliser. Les coûts d'amortissements semblent corrects. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutiendra ce crédit.

M. Baptiste Laville aimerait mentionner un ou deux éléments qui n'ont pas encore été évoqués par rapport à des sites d'importance nationale. Il rappelle que dans la zone du Banné se situe le site de l'étang Corbat qui sera affecté par la circulation routière. D'ailleurs, une motion, transformée en postulat, demandait de prendre des mesures pour promouvoir les migrations des batraciens qui sont exactement sur cette ancienne route de Bressacourt. Donc, pour M. Laville, augmenter le trafic dans ce lieu est un problème par rapport à la viabilité du site de l'étang Corbat. Il y a un autre problème qui est minimisé dans le dossier, c'est l'objet qui est en lien avec la réserve d'importance nationale de Pro Natura qui se situe plus du côté de Fontenais. M. Laville s'étonne qu'il n'en soit pas fait mention dans le dossier soumis ce soir. Ces éléments sont là pour dire en fait que c'est bien de développer le sport, c'est bien de développer des choses pour la jeunesse, le groupe PS-Les Verts n'a rien contre mais l'idée de venir en premier pour faire un parking à CHF 180'000.-, car c'est la partie la plus importante de ce qui est demandé, lui paraît aller effectivement à l'encontre de ce qui devrait être fait maintenant. Si le Conseil municipal s'était attelé à faire un arrêt de transport public, le groupe PS-Les Verts aurait validé ce projet mais, dans le cas présent, avec la volonté de développer la mobilité individuelle avec toutes les nuisances que cela occasionnera, une partie du groupe PS-Les Verts ne soutiendra malheureusement pas ce projet.

Par rapport à Pro Natura et au terrain qui se situe effectivement près du Banné, M. Philippe Eggertswyler a discuté avec les responsables de cette institution qui aimeraient mettre à disposition cette réserve pour les gens qui se rendront sur le site du Banné. Ils souhaitent pouvoir présenter les différentes variétés de la faune et la flore qu'il y a justement dans ce secteur. Concernant la migration des batraciens, il s'agit d'une des choses mineures qui devra être travaillée afin de trouver des solutions. M. Eggertswyler pense que la Commune a pris en considération l'ensemble de préoccupations soulevées, qu'elles soient économiques, environnementales ou sportives. Il indique que le Conseil municipal n'a rien à cacher dans ce dossier. Concernant la technique du salami, M. Eggertswyler s'étonne d'entendre une chose comme cela dans le sens où l'exécutif communal n'est pas dans cette approche. Il se situe simplement dans un rythme différent par rapport à l'investissement de ces différentes associations. Aujourd'hui, Jura Bike Park est beaucoup plus en avance que le football ou que le rugby. Un plan spécial n'a pas été demandé pour l'ensemble de la zone car ce projet se fera par étape. Un permis de construire sera demandé pour chaque infrastructure et l'ensemble des citoyens ou des associations pourront se manifester en fonction du projet. Concernant le développement durable, pour M. Eggertswyler, le fait de développer des synergies, en installant l'ensemble de ces infrastructures sur le territoire de Porrentruy et non une

infrastructure dans diverses communes, tend vers un développement durable. Concernant les cabanes, le Conseil municipal va évaluer si les utilisateurs de ces infrastructures vont prendre du plaisir à les utiliser malgré la fréquentation de ce site par les personnes qui se rendront aux installations sportives. Si effectivement, la cohabitation entre les sportifs et les utilisateurs des cabanes pose un problème, la Commune les déplacera ailleurs, en étroite collaboration avec la Bourgeoisie. Pour ce qui est de la planification financière, c'est un outil de travail qui amène les autorités à aller d'un point A à un point B. Le législatif doit laisser au Conseil municipal la possibilité de prévoir dans la planification financière un projet qui peut être ambitieux, qui peut vraiment avoir un impact pour une ville comme Porrentruy et pour la région. Sinon, la planification est définie en début législature et les autorités n'y touchent plus et laissent passer des projets comme celui-ci qui partiront vers d'autres communes, comme cela s'est passé il y a quelques années où un projet, qui devait s'installer à Porrentruy, est parti à Alle. M. Eggertswyler souhaite développer la ville de Porrentruy avec un développement durable en ayant le souci économique et faire en sorte que les jeunes de la région puissent bénéficier d'infrastructure à la hauteur de leurs espérances.

Avant de pouvoir débattre sur l'investissement de CHF 350'000.-, M. Matthieu Hays demande si la Commune a reçu l'assurance que les différents clubs cités dans ce projet ont la capacité financière suffisante pour aller au bout de leur projet ?

M. Philippe Eggertswyler confirme que ce parking se construira par étape en fonction de l'évolution de chaque dossier. La Commune ne va pas créer une centaine de places de parc dans l'immédiat si elle estime que certains dossiers sont à la traîne. Concernant le réseau d'eau, celui-ci sera amené proche des installations sportives car, un jour ou l'autre, il faudra irriguer cet espace. M. Eggertswyler indique que le dossier de Jura Bike Park est bien avancé. Même si cette société doit encore trouver des fonds propres elle est confiante et souhaite vraiment commencer les travaux cet automne déjà. Pour le Skater, MM. Eggertswyler et Godinat ont accompagné ce club afin de voir si son business plan tenait la route et pour l'aider à construire un projet qui puisse se réaliser. Ce club est pressé car normalement, en 2023, il ne pourra plus jouer à Fontenais. M. Eggertswyler espère que les choses se feront en une seule fois. Toutefois, si l'aspect financier ne peut pas se faire, ce projet se fera par étape. Le FC Porrentruy est un peu à la traîne. Le rugby a trouvé apparemment un investisseur pour pouvoir réaliser l'éclairage nécessaire. Comme il l'a déjà dit, M. Eggertswyler rappelle que la Commune joue le rôle de facilitateur. Elle va essayer d'amener le mieux possible ces associations à réaliser leur projet. Le Conseil municipal reviendra devant le Conseil de ville pour savoir s'il est d'accord à un moment donné de soutenir une infrastructure ou une autre.

Mme Lisa Raval est ravie d'entendre que la Commune est facilitatrice dans certains domaines mais dans d'autres moins. Elle entend que le Conseil municipal demande aujourd'hui au législatif d'approuver un crédit par rapport à un projet qui n'est pas ficelé. Pour elle, tout ce qui a été dit par M. Eggertswyler corrobore l'impression qu'elle avait. En termes de développement durable, elle entend bien qu'il y a des termes à géométrie variable mais, pour elle, un parking, du bruit et des lumières ne font pas partie du concept du développement durable.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière par 32 voix contre 7.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers acceptent un crédit de CHF 350'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'équipements relatifs au développement d'activités de sport et loisirs au Banné par 32 voix contre 7.

11. Divers.

M. le Président indique que 7 textes ont été déposés ce soir.

Traitement de la résolution intitulée « Déplacement du Tribunal cantonal de Porrentruy à Moutier : une solution qui fragiliserait l'équilibre institutionnel régional »

En préambule, M. Xavier Brunner rappelle que selon l'article 69 de la Constitution jurassienne, l'administration est décentralisée. Il s'agit d'un principe fondamental pour la cohésion des districts et l'unité cantonale. L'emplacement des instances cantonales n'est pas quelque chose de statique. Parfois, il arrive que des synergies, des opportunités ou même des engagements incitent l'État à déplacer un service.Mais, par principe, le déménagement d'une instance cantonale d'un district à un autre n'est jamais sans conséquence, par exemple, pour les employés de l'État qui se sont parfois installés durablement à proximité de leur lieu de travail et qui doivent compter un temps de trajet quotidien supplémentaire non négligeable. Le déménagement d'une instance cantonale n'est pas

non plussans conséquence pour la commune concernée qui peut se retrouver impactée dans son dynamisme, ses finances et sa démographie car emplois et démographie sont deux enjeux étroitement liés. Dès lors, il convient de rappeler que la décentralisation des institutions est un thème sensible qui doit être traité avec le plus grand sérieux. Si les autorités veulent que la population adhère à un projet de déplacement, il faut que ce projet soit transparent, cohérent et s'inscrive dans une démarche constructive et saine. Ceci étant dit, la motion n°1430 déposée au Parlement jurassien demande le déplacement du Tribunal cantonal jurassien de Porrentruy à Moutier remettant en cause l'alinéa 2 de l'article cité en préambule de la Constitution jurassienne, soit « Le Tribunal cantonal et le Tribunal de première instance ont leur siège à Porrentruy ». Ce qui dérange M. Brunner dans cette motion, ce n'est pas vraiment la légitimité du débat qui devra avoir lieu sur la proximité entre le Tribunal de première instance et le Tribunal cantonal. Quoique, sur ce point, la motion met en doute un potentiel problème qui n'est, à sa connaissance, pas avéré. Et même si le moindre soupçon devait exister, les autorités auraient d'autres possibilités de déménagement à l'interne de la ville. En revanche, ce qui dérange, c'est que ce type d'intervention a tendance à raviver les guerres de clochers, ce qui n'est pas souhaitable en l'état. Le Gouvernement a une feuille de route en matière de choix des emplacements des instances cantonales et il s'agit de s'y tenir,ceci d'autant plus que chaque district devra tirer à la même corde pour que l'accueil de Moutier se fasse dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cet esprit rassembleur qu'a été rédigée cette résolution interpartis, l'idée étant que le Conseil de ville de Porrentruy fasse entendre sa voix pour le débat qui aura lieu au Parlement jurassien prochainement en faisant passer un message très clair qui est le suivant : NON au départ du Tribunal cantonal dans ces conditions et OUI à un équilibre institutionnel au niveau régional, conformément à la feuille de route proposée par le Gouvernement. En conclusion, M. Brunner encourage les membres du Conseil de ville à soutenir la présente résolution et ce indépendamment des couleurs politiques.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Déplacement du Tribunal cantonal de Porrentruy à Moutier : une solution qui fragiliserait l'équilibre institutionnel régional » à l'unanimité.

M. le Maire Gabriel Voirol souhaite redonner l'explication sur les positions du Conseil municipal lorsqu'il s'agit de thèmes qui sont en cours de réalisation ou déjà réalisés. Il rappelle que la question de la signalétique et de la possibilité d'avoir une nouvelle carte est traitée depuis plus de deux ans, soit largement avant le dépôt de la motion. Cet objet a déjà été débattu au sein de diverses commissions, notamment à la commission de l'économie. Chaque fois qu'un sujet, qui est en traitement au sein d'une commission, réapparaît au sein du Conseil de ville, la position du Conseil municipal a toujours été la même. Elle est compliquée à comprendre et la question se pose dans tous les législatifs, notamment au niveau cantonal. M. Le Maire confirme que la position du Conseil municipal, dans de tels cas, est de proposer le rejet de la motion. Il remercie donc M. Hays pour le retrait de cette intervention.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.50 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :	Le président :
D. Sautebin	A. Theilkaes